



Le ONZE DEUX MILLE DIX-HUIT, à dix-huit heures,

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Clément-des-Baleines s'est réuni en séance ordinaire, salle municipale, sous la présidence de M. Gilles DUVAL, maire, et d'après sa convocation du 6 avril 2018.

PRESENTS : MMES ET MM, CATHERINE JACOB, ALAIN BERCHOTTEAU, ALAIN VIGUIER, CLAUDE FOURRIER, LINA BESNIER, THIERRY BREAL, DOMINIQUE WATBLED, LAURENCE PLAIRE, JANE CHASSAGNE, THIERRY GIRAUDEAU

ABSENTS : JACQUES OMEDES (POUVOIR A T.BREAL), MANUELA NOGUEIRA (POUVOIR A D.WATBLED)

PRESENTS 11/ ABSENTS 2/ POUVOIRS 2 : 13 VOTANTS

SECRETAIRE DE SEANCE : LINA BESNIER, DESIGNEE A L'UNANIMITE

ORDRE DU JOUR :

- 1-APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 21 FEVRIER 2018
- 2-PERSONNEL COMMUNAL – CREATION DE POSTE ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS
- 3- ZONE DE MOUILLAGES ORGANISES – REGLEMENT INTERNE
- 4-DOMAINE COMMUNAL – ECHANGE FONCIER AMIABLE
- 5-FINANCES – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2017
- 6-INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS
- 7- FINANCES – APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017
- 8- FINANCES – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2017
- 9- FINANCES – AFFECTATION DES RESULTATS 2017
- 10- FINANCES – VOTE DES BUDGETS 2018
- 11-DECISIONS DU MAIRE
- 12-INFORMATIONS DU MAIRE
- 13-TOUR DE TABLE DES ELUS

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Lina BESNIERS est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 21 FEVRIER 2018

Le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE**, approuve le procès-verbal de la séance du 21 février 2018.

PERSONNEL COMMUNAL-CREATION DE POSTE ET MSIE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination d'un agent au grade de **Rédacteur territorial** (suite réussite Concours).

Considérant le tableau des emplois au 1^{er} mars 2018 adopté par le Conseil Municipal le 21 février 2018, Considérant l'inscription d'un agent sur la liste d'aptitude du concours de Rédacteur territorial Le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi de Rédacteur Territorial à temps complet à raison de 35 heures Il précise qu'après avis du Comité Technique à venir, le poste d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe sera supprimé

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'UNANIMITE :

- de créer l'emploi de Rédacteur Territorial ainsi proposé
- que le tableau des emplois est modifié comme suit à compter du 1^{er} mai 2018

TABLEAU DES EFFECTIFS au 1^{er} mai 2018

Grades	Nombre d'agents	Dont temps non complet	Echelle de rémunération
Rédacteur territorial	2		/
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1		C3
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	3	1	C2

Garde champêtre chef	1		C2
Technicien territorial	1		/
Agent de maîtrise principal	1		/
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	1		C3
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	2		C2
Adjoint technique territorial	4		C1

ZONE DE MOUILLAGES ORGANISES – REGLEMENT INTERNE

Rapporteur : Alain VIGUIER, adjoint délégué

Monsieur Alain VIGUIER expose à l'assemblée que les travaux d'aménagement d'une première partie de la zone de mouillages organisés à la Conche des Baleines (23 corps-morts) seront réalisés au cours du mois d'avril pour une mise à disposition auprès des usagers à compter du 1^{er} mai 2018.

Il soumet aux conseillers un projet de règlement interne relatif à l'utilisation de la zone de mouillages. Ledit règlement sera remis aux utilisateurs et affiché sur site.

- Après lecture, le Conseil Municipal, par 12 voix POUR et 1 ABSTENTION (Alain BERCHOTTEAU) :**
- accepte les termes du règlement interne de la zone de mouillages organisés tel que proposé
 - dit que pour une parfaite information, le règlement sera remis à chaque usager, affiché sur site et mis en ligne sur le site internet de la Commune
 - autorise Monsieur le Maire à signer ledit règlement interne

DOMAINE COMMUNAL – ECHANGE AMIABLE ENTRE LA COMMUNE ET LE DEPARTEMENT DE CHARENTE-MARITIME

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2017-FEVRIER-2 par laquelle le Conseil municipal avait accepté la cession des parcelles AO 124 et ZA 422 au Département de la Charente-Maritime.

Le Département, par délibération de la Commission Permanente du 24 mars 2017, avait accepté l'acquisition au prix de 37 947.00 euros.

Il explique que depuis ces délibérations, la Commune a manifesté sa volonté d'acquérir la parcelle AP 2, propriété du Département, afin d'y réaliser un aménagement d'accueil.

Considérant que le prix de cession est fixé à 1.07 € le m² pour chacune de ces transactions, le Département de Charente-Maritime a proposé de réaliser l'échange immobilier détaillé comme suit :

- Le département de la Charente-Maritime cède au profit de la Commune de Saint-Clément-des-Baleines le bien suivant :

Commune de Saint-Clément-des-Baleines			
Section	N°	Lieu-dit	Superficie
AP	2	Rue de la Digue	10 a 00 ca
Prix au m ² :			1.07 €
Montant de l'acquisition			1 070.00 €

- La Commune de Saint-Clément-des-Baleines cède au Département de la Charente-Maritime les biens suivants :

Commune de Saint-Clément-des-Baleines			
Section	N°	Lieu-dit	Superficie
AO	124	La Fosse	2 ha 38 a 10 ca
ZA	422	L'Anguillette	1 ha 16 a 54 ca
Prix au m ² :			1.07 €
Montant de l'acquisition			37 946.48 €
Arrondi à			37 947.00 €

Dans cette opération, le Département de Charente-Maritime versera une soulte d'un montant de 36 877.00 euros à la Commune de Saint-Clément-des-Baleines (37 947.00 déduction faite de 1070.00)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE :

- abroge la délibération n° 2017-FEVRIER-2 autorisation la cession au Département des parcelles AO 124 et ZA 422
- autorise et approuve l'échange immobilier, avec une soulte à la charge du Département d'un montant de 36 877.00 euros au profit de la Commune tel que présenté ci-dessus

- autorise Monsieur le Maire à signer ledit échange immobilier

FINANCES – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2018

Rapporteur : Thierry BREAL

Monsieur Thierry BREAL donne lecture de la demande de subvention de fonctionnement reçue de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Vienne au profit du Campus accueillant actuellement un jeune villageois.

La Commission de Finances propose de verser une subvention d'un montant de 41 euros (correspondant au montant versé par apprentis à la Chambre des Métiers de la Charente-Maritime).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE :

- accepte de verser une subvention de fonctionnement d'un montant de 41 euros à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Vienne

INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS

Rapporteur : Catherine JACOB

Madame Catherine JACOB expose les dispositions du code de l'Education et du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoient que les instituteurs non logés perçoivent, en contrepartie et sous réserve de remplir les conditions requises, une indemnité représentative de logement (IRL) fixée chaque année par le Préfet, après avis du Conseil Départemental de l'Education National (CDEN) et des conseils municipaux.

Cette indemnité est versée par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), au nom de la commune et dans la limite du montant unitaire de la Dotation Spéciale Instituteurs (DSI).

Par circulaire du 24 novembre 2017, Monsieur le Ministre de l'Intérieur, suivant les recommandations du Comité des Finances Locales, a demandé que le montant unitaire de l'IRL 2017 soit identique à celui de 2016, soit :

* IRL de base (instituteur célibataire) 2 185 euros
* IRL majoré de 25% (instituteur avec enfant ou marié/pacsé) : 2 731 euros

Cette mesure a été soumise à l'avis du CDEN lors de sa séance du 26 mars 2018.

Entendu cet exposé, le Conseil municipal, A L'UNANIMITE, décide :

- de se prononcer favorablement sur les taux d'IRL année 2017 suivants :

* Taux de base 2 185 euros
* Taux majoré 2 731 euros

FINANCES – APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

Le Conseil municipal :

Après avoir pris connaissance de la note synthétique retraçant les informations financières essentielles (jointe en annexe),

Sous la présidence de Thierry BREAL, élu par le Conseil municipal conformément à l'article L2121-14 du CGCT, et hors de la présence de Monsieur le Maire, vote, A L'UNANIMITE, les comptes administratifs de l'exercice 2017 des budgets communaux et arrête ainsi les comptes :

A- COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL COMMUNE :

INVESTISSEMENT	
Dépenses	1 882 772.61
Recettes	1 529 945.72
Résultat de clôture déficitaire	- 352 826.89
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	1 094 076.51
Recettes	1 330 750.06
Résultat de clôture excédentaire	+ 236 673.55

B- COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE AIRE DE CAMPING-CARS :

INVESTISSEMENT	
Dépenses	38 658.37
Recettes	19 791.45
Résultat de clôture déficitaire	- 18 866.92

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	32 247.98
Recettes	79 043.54
Résultat de clôture excédentaire	+ 46 795.56

C- COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE ECOTAXE :

INVESTISSEMENT	
Dépenses	39 852.65
Recettes	18 635.36
Résultat de clôture déficitaire	- 21 217.29
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	78 348.61
Recettes	127 554.64
Résultat de clôture excédentaire	+ 49 206.03

D- COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE MOULIN ROUGE :

INVESTISSEMENT	
Dépenses	0.00
Recettes	0.00
Résultat de clôture	0.00
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	5 016.70
Recettes	0.00
Résultat de clôture déficitaire	- 5 016.70

E- COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE LES ROUSSIERES :

INVESTISSEMENT	
Dépenses	0.00
Recettes	0.00
Résultat de clôture	0.00
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	3 000.00
Recettes	0.00
Résultat de clôture déficitaire	- 3 000.00

FINANCES – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2017

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal A L'UNANIMITE :

- approuve les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017 du budget principal de la COMMUNE et des budgets annexes AIRE DE CAMPING-CARS, ECOTAXE, MOULIN ROUGE COMMERCE et ROUSSIERES

- dit que ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

FINANCES – AFFECTATION DES RESULTATS 2017

A- BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir approuvé les comptes administratifs 2017,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017
 Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	236 673,55
- un déficit reporté de :	0,00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	236 673,55

- un déficit d'investissement de :	352 826,89
- un excédent des restes à réaliser de :	147 081,61
Soit un besoin de financement de :	205 745,28

DÉCIDE A L'UNANIMITE :

**- d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 du budget PRINCIPAL COMMUNE
 comme suit :**

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCÉDENT	236 673,55
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	205 745,28
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	30 928,27

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	352 826,89
--	-------------------

B- BUDGET ANNEXE AIRE DE CAMPING-CARS

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir approuvé le compte administratif 2017,
 Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
 Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017
 Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	30 429,35
- un excédent reporté de :	16 366,21
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	46 795,56

- un déficit d'investissement de :	18 866,92
- un déficit des restes à réaliser de :	1 595,00
Soit un besoin de financement de :	20 461,92

DÉCIDE A L'UNANIMITE :

**- d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 du budget annexe CAMPING-CARS
 comme suit :**

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCÉDENT	46 795,56
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	20 461,92
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	26 333,64

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	18 866,92
--	------------------

C- BUDGET ANNEXE ECOTAXE

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir approuvé le compte administratif 2017,
 Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
 Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017
 Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	8 627,61
- un excédent reporté de :	57 833,64
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	49 206,03

- un déficit d'investissement de :	21 217,29
- un déficit des restes à réaliser de :	8 433,54
Soit un besoin de financement de :	29 650,83

DÉCIDE A L'UNANIMITE :

- d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 du budget annexe ECOTAXE
comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCÉDENT	49 206,03
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	29 650,83
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	19 555,20

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	21 217,29
--	------------------

D- BUDGET ANNEXE MOULIN ROUGE

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir approuvé le compte administratif 2017, Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017 Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	0,25
- un déficit reporté de :	5 016,45
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	5 016,70

- un déficit d'investissement de :	0,00
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	0,00

DÉCIDE A L'UNANIMITE :

- d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 du budget annexe MOULIN ROUGE COMMERCE comme suit

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : DÉFICIT	5 016,70
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	5 016,70

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	0,00
--	-------------

E- BUDGET ANNEXE LES ROUSSIERES

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir approuvé le compte administratif 2017, Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017 Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	0,00
- un déficit reporté de :	3 000,00
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	3 000,00

- un déficit d'investissement de :	0,00
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	0,00

DÉCIDE A L'UNANIMITE :

- d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 du budget annexe LES ROUSSIERES
comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : DÉFICIT	3 000,00
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	3 000,00
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	0,00

FINANCES – VOTES DES BUDGETS 2018

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire et après avoir pris connaissance de la note synthétique retraçant les informations financières essentielles (jointe en annexe) :

- vote A L'UNANIMITE les propositions nouvelles des budgets communaux 2018 suivantes :

A- BUDGET PRINCIPAL COMMUNE**Investissement**

Dépenses : 890 786,85
Recettes : 743 705,24

Fonctionnement

Dépenses : 1 370 842,90
Recettes : 1 370 842,90

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 1 070 384,19 (dont 179 597,34 de RAR)
Recettes : 1 070 384,19 (dont 326 678,95 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 1 370 842,90
Recettes : 1 370 842,90

B- BUDGET ANNEXE AIRE DE CAMPING-CARS**Investissement**

Dépenses : 54 525,84
Recettes : 56 120,84

Fonctionnement

Dépenses : 81 333,64
Recettes : 81 333,64

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 56 120,84 (dont 1 595,00 de RAR)
Recettes : 56 120,84 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 81 333,64
Recettes : 81 333,64

C- BUDGET ANNEXE ECOTAXE**Investissement**

Dépenses : 25 217,29
Recettes : 33 650,83

Fonctionnement

Dépenses : 89 055,20
Recettes : 89 055,20

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 33 650,83 (dont 8 433,54 de RAR)
Recettes : 33 650,83 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 89 055,20
Recettes : 89 055,20

D- BUDGET ANNEXE MOULIN ROUGE**Investissement**

Dépenses : 0,00
Recettes : 0,00

Fonctionnement

Dépenses : 433 110,00
Recettes : 433 110,00

Pour rappel, total budget :		
<u>Investissement</u>		
Dépenses	:	0,00 (dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	0,00 (dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses	:	433 110,00 (dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	433 110,00 (dont 0,00 de RAR)

E- BUDGET ANNEXE LES ROUSSIERES

Investissement

Dépenses	:	0,00
Recettes	:	0,00

Fonctionnement

Dépenses	:	760 000,00
Recettes	:	760 000,00

Pour rappel, total budget :		
<u>Investissement</u>		
Dépenses	:	0,00 (dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	0,00 (dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses	:	760 000,00 (dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	760 000,00 (dont 0,00 de RAR)

DECISIONS ET INFORMATIONS DU MAIRE

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2122-23, M. le Maire informe le Conseil municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations accordées les 21 mai 2014, 26 avril et 20 juillet 2017 :

Alinéa 2 : fixation des tarifs hors caractère fiscal

Date	N° décision	Objet de la décision																															
14/03/2018	2018-06	Fixation des tarifs de la ZONE DE MOUILLAGES : <table border="1" style="margin-left: 20px;"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Catégorie de tarifs TTC</th> <th colspan="3">LONGUEUR DE BATEAU</th> </tr> <tr> <th>inférieure à 5,5 m</th> <th>entre 5,5 et 7 m</th> <th>entre 7 et 12 m</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Journée (passage inférieur à 7 jours)</td> <td>10 euros</td> <td>12 euros</td> <td>14 euros</td> </tr> <tr> <td>Semaine</td> <td>40 euros</td> <td>46 euros</td> <td>53 euros</td> </tr> <tr> <td>Mois (hors juillet et août)</td> <td>90 euros</td> <td>103 euros</td> <td>118 euros</td> </tr> <tr> <td>Mois juillet <u>ou</u> août</td> <td>150 euros</td> <td>175 euros</td> <td>200 euros</td> </tr> <tr> <td>Forfait juillet/août</td> <td>290 euros</td> <td>333 euros</td> <td>383 euros</td> </tr> <tr> <td>Saison complète (de 5 à 7 mois)</td> <td>340 euros</td> <td>390 euros</td> <td>450 euros</td> </tr> </tbody> </table>	Catégorie de tarifs TTC	LONGUEUR DE BATEAU			inférieure à 5,5 m	entre 5,5 et 7 m	entre 7 et 12 m	Journée (passage inférieur à 7 jours)	10 euros	12 euros	14 euros	Semaine	40 euros	46 euros	53 euros	Mois (hors juillet et août)	90 euros	103 euros	118 euros	Mois juillet <u>ou</u> août	150 euros	175 euros	200 euros	Forfait juillet/août	290 euros	333 euros	383 euros	Saison complète (de 5 à 7 mois)	340 euros	390 euros	450 euros
Catégorie de tarifs TTC	LONGUEUR DE BATEAU																																
	inférieure à 5,5 m	entre 5,5 et 7 m	entre 7 et 12 m																														
Journée (passage inférieur à 7 jours)	10 euros	12 euros	14 euros																														
Semaine	40 euros	46 euros	53 euros																														
Mois (hors juillet et août)	90 euros	103 euros	118 euros																														
Mois juillet <u>ou</u> août	150 euros	175 euros	200 euros																														
Forfait juillet/août	290 euros	333 euros	383 euros																														
Saison complète (de 5 à 7 mois)	340 euros	390 euros	450 euros																														

Alinéa 5 : conclusion et révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans

Date	N° décision	Objet de la décision
29/03/2018	2018-08	Signature d'un bail commercial avec la société SARL LES HUITRES DE SAINT-CLEMENT aux modalités suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - local commercial sis Place de l'Eglise - durée du bail : 9 ans à compter du 1^{er} avril 2018 - loyer mensuel hors taxe : 2 500.00 euros payable le 1^{er} de chaque mois - franchise totale de loyer d'une durée d'un an en raison des travaux nécessaires au démarrage de l'activité - cautionnement fixé à 1 mois

Alinéa 7 : création des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services

Date	N° décision	Objet de la décision
14/03/2018	2018-05	Constitution d'une régie de recettes ZONE DE MOUILLAGES

		- fonctionnement annuel - encaisse maximum : 5 000 € - mode encaissement : Espèces et Chèques
14/03/2018	2018-07	Modification de la régie MARCHE – DROITS DE PLACE portant ouverture d'un compte de dépôt de fonds permettant le dépôt des espèces au bureau de poste d'ARS en Ré pendant les mois de juillet et août

TOUR DE TABLE DES ELUS

Mr Alain VIGUIER :

- informe que la zone de mouillages organisés comprenant la 1^{ère} tranche de 23 mouillages sera prête au 1^{er} mai. Les zones organisés vont progressivement remplacés les mouillages sauvages à la demande de l'Etat sous peine de verbalisation.

Mr Alain BERCHOTTEAU :

- les travaux de la rue du Phare et du Canot de Sauvetage devraient être terminés la semaine du 16 au 20 avril.
- les travaux d'enrochement rue des Tamaris devraient débuter mi-mai selon le Département. L'accès est actuellement fermé pour cause de danger.

Mme Catherine JACOB :

- prochaines cérémonies du 29 avril (souvenir des Déportés) et le 8 mai

Mr Thierry BREAL :

- la dernière Gazette a été distribuée. Il précise que l'information sur l'installation d'une tyrolienne entre le Phare et la Tour des Baleines était un poisson d'avril.

Mme Lina BESNIER :

- Salon de l'Artisanat et de la Décoration les 21 et 22 avril prochain.
Un vin d'honneur sera offert le 21 avril à 11h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30

G. DUVAL

C. JACOB

A. BERCHOTTEAU

A. VIGUIER

C. FOURRIER

L. BESNIER

T. BREAL

D. WATBLED

L. PLAIRE

J.CHASSAGNE

T.GIRAUDEAU